

Echevine de l'Urbanisme

Commune de SAINT-GILLES
Madame Cathy MARCUS

Place Maurice Van Meenen, 39
B – 1060 BRUXELLES

V/Réf : 269/2008-067
N/Réf : AVL/CC/SGL-2.246/s.435
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : SAINT-GILLES. Chaussée de Waterloo, 163. Transformation d'une devanture commerciale. Demande de régularisation.
(Correspondant : Mme Ferreira Da Silva)

En réponse à votre lettre du 7 mai 2008, sous référence, reçue le 9 mai, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis défavorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 28 mai 2008, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un immeuble néoclassique de 1872, mentionné dans l'inventaire du Patrimoine monumental de Saint-Gilles et porte sur la régularisation des transformations de la devanture commerciale du rez-de-chaussée, à savoir, le placement de nouveaux châssis en bois peints en blanc.

La Commission souligne qu'aucune illustration ou plan de la situation avant travaux n'est joint à la demande et qu'il n'est donc pas possible d'évaluer la portée réelle et l'impact des travaux sur le bien.

En tout état de cause, ***la CRMS constate que la typologie et la composition de la nouvelle devanture ne tiennent aucun compte de l'expression néoclassique de la façade et lui sont totalement étrangères. Les pleins et les vides des étages ne trouvent pas leur répondant dans la composition du nouveau châssis et la cohérence globale de la façade s'en trouve affaiblie. La Commission n'est donc pas favorable à la régularisation de cette devanture réalisée en infraction.***

Elle souhaite, par ailleurs, attirer l'attention de la Commune sur la médiocre qualité de nombreuses devantures commerciales situées à proximité de la Barrière et qui dévalorisent le quartier. Etant donné le caractère patrimonial exceptionnel et la qualité architecturale manifeste des immeubles de cette zone, elle demande aux autorités communales d'être particulièrement attentive aux projets concernant les devantures qui y sont localisées et de tout mettre en œuvre pour améliorer la situation actuelle.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

C.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Michèle KREUTZ
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Françoise REMY